RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260423-2026_16_04_11-DE

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER

Séance du jeudi 16 avril 2026

20 heures

Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

2026_16_04_11 Désignation des membres des différentes commissions communales

Les commissions municipales sont chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal.

Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence.

Ces commissions sont composées uniquement de membres élus du conseil municipal.

Le maire est Président de droit de chacune d'elles.

Les commissions sont les suivantes :

- **Urbanisme, environnement et aménagement rural**
- **Bâtiments communaux**
- **Voirie**
- **Affaires scolaires et périscolaires**
- **Ressources humaines**
- **Animations, fêtes et cérémonies**
- **Finances**

Le conseil municipal décide par :

Présents	11	Pouvoir	0	Votants	11	Absent	0
Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0		

DE DESIGNER les membres du conseil municipal membres de chaque commission.

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE SAINT-PÉVER (22)

La secrétaire
Hélène BAHEZRE

Le Maire
Jean JOURDEN